



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213700545-20250225-DCM2025-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2025

Publication : 03/03/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de TOURS
Canton de VOUVRAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 25 février 2025

L'an deux mil vingt cinq, le mardi 25 février, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués le 19 février 2025, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Christian DRUELLE, Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR, Ajete DESLIS, Liliane DALONNEAU, Françoise RICHARD, Gilberte BAUMANN, Véronique VEAU, Marie-Eve GAPIN, Christophe MANCEAU, Olivia ETIENNE, David GUIOT, Stéphanie AK, David MILLARD, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES.

Absents avec pouvoir : 6

Jean-Michel BIZET a donné pouvoir à Christine BERENGUER, Loetitia DIFRAYA a donné pouvoir à David GUIOT, Jean-François TRAINSON a donné pouvoir à Stéphanie AK, Philippe BARROUX a donné pouvoir à Christophe DAMOUR, Floriane MARINA a donné pouvoir à Olivia ETIENNE, Damien COCHARD a donné pouvoir à Marie-Eve GAPIN.

Absents non représentés : 0

Votants : 27

A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Christine BERENGUER
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

Délibération n° 2025-08

Approbation d'un avenant à la convention de financement avec la CAF pour la construction du RPE

Monsieur le Maire cède la parole à Mme Deslis, Adjointe au Maire, qui explique à l'assemblée que le Conseil Municipal par délibération du 17 septembre 2021 a approuvé et autorisé M. le Maire à signer une convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour la construction d'un Relais Parents Enfants. Ainsi, au titre de cette convention et en contre partie de la réalisation de cet équipement, la CAF s'engage à verser une aide à l'investissement de 155 200 €, correspondant à 80 % du montant des travaux des locaux dédiés exclusivement au RPE (proratisé en fonction de l'espace utilisé et du temps d'utilisation des locaux par le RPE) soit 194 000 €.

Considérant que la CAF propose la signature d'un avenant ayant pour objectif d'intégrer à la convention « subvention d'investissement plan crèches » précédemment signée entre les parties, les évolutions des délais de financements applicables au « plan crèches » du 23 novembre 2023.

Cet avenant permet donc de proroger la durée de la convention initiale (n°2021/234) relative au financement du RPE jusqu'au 31/12/2025.

Vu le projet d'avenant ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

-APPROUVE l'avenant à la convention d'investissement « plans crèches ».

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant susvisé et tous les documents y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

La Secrétaire de séance,
Christine BERENGUER.

Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 25 février 2025,

Le Maire,
Christian DRUELLE.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.